

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009

**ÉTAT RÉCAPITULATIF
DES CRÉDITS DE FONDS
DE CONCOURS
ET ATTRIBUTIONS
DE PRODUITS
(2007/2008)**

Table des matières

Présentation générale.....	3
<i>Cadre juridique.....</i>	<i>4</i>
<i>Cadre budgétaire</i>	<i>6</i>
Analyse par ministère des principaux fonds de concours et attributions de produits.....	9
<u>Budget général :</u>	
<i>Services du Premier ministre.....</i>	<i>10</i>
<i>Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire.....</i>	<i>12</i>
<i>Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales.....</i>	<i>16</i>
<i>Affaires étrangères et européennes</i>	<i>18</i>
<i>Économie, industrie et emploi.....</i>	<i>20</i>
<i>Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire.....</i>	<i>22</i>
<i>Justice.....</i>	<i>24</i>
<i>Agriculture et pêche.....</i>	<i>26</i>
<i>Travail, relations sociales, famille et solidarité</i>	<i>28</i>
<i>Éducation nationale</i>	<i>30</i>
<i>Enseignement supérieur et recherche.....</i>	<i>32</i>
<i>Défense.....</i>	<i>34</i>
<i>Santé, jeunesse, sports et vie associative.....</i>	<i>36</i>
<i>Logement et ville.....</i>	<i>38</i>
<i>Culture et communication.....</i>	<i>40</i>
<i>Budget, comptes publics et fonction publique</i>	<i>42</i>
<u>Budget annexe :</u>	
<i>Contrôle et exploitation aériens</i>	<i>44</i>
Annexes	47
<i>Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices clos</i>	<i>48</i>
<i>Rattachements en 2007 par budget</i>	<i>49</i>
<i>Répartition par ministère des rattachements supérieurs à 20 M€ en 2007.....</i>	<i>50</i>

Présentation générale

1. Cadre juridique

1.1. Définition

L'article 17 II et III de la LOLF distingue deux dispositifs d'affectation budgétaire de recettes au bénéfice du budget général, des budgets annexes ou des comptes spéciaux :

- les fonds de concours constitués par des fonds à caractère non fiscal versés pour concourir à des dépenses d'intérêt public et par les produits de legs et donations attribués à l'État. Dans ce dispositif, la partie versante est une personne morale ou physique distincte de l'État : collectivité publique étrangère, collectivité locale ou territoriale, établissement public, organisme ou particulier ;

- les attributions de produits destinées à recueillir les recettes tirées de la rémunération de prestations régulièrement fournies par un service de l'État¹.

Aux termes de la Loi Organique relative aux Lois de Finances, les recettes attendues dans ce cadre font obligatoirement l'objet d'une prévision et d'une évaluation figurant dans les annexes explicatives du projet de loi de finances.

Les écarts constatés entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours et attributions de produits sont présentés dans les annexes explicatives du projet de loi de règlement (54-2°).

1.2. Création

La création d'un fonds de concours est opérée à la demande des ministères. A cet effet, la direction du budget attribue un numéro de code et un libellé au fonds de concours.

L'article 17-II de la LOLF pose le principe du respect de l'intention de la partie versante ou du donateur. A cet effet, le décret en Conseil d'État n° 2007-44 du 11 janvier 2007 pris pour l'application du II de l'article 17 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances prévoit que, sauf stipulation contraire, un compte rendu est établi annuellement par l'ordonnateur intéressé et est adressé à la partie versante à la fin du mois suivant la fin de chaque exercice budgétaire.

Pour les attributions de produits, le numéro de code et le libellé sont attribués après publication des textes réglementaires :

- un décret en Conseil d'Etat autorisant la perception d'une rémunération au titre des prestations fournies régulièrement par un service de l'Etat.
- un décret simple, pris sur le rapport du ministre chargé du Budget, attribuant le produit des recettes correspondantes au ministère concerné.

1.3. Rattachement des crédits

Les crédits sont rattachés sur les programmes des ministères concernés par le département informatique du comptable centralisateur des comptes de l'État :

- par un arrêté d'ouverture de crédits par programme, qui distingue la part des crédits rattachés sur le titre 2. Les crédits sont disponibles dès signature de l'arrêté et intégration dans l'application ACCORD le lendemain de leur signature ;
- selon une périodicité hebdomadaire voire infra-hebdomadaire, en fonction du volume des recouvrements.

La récapitulation hebdomadaire des ouvertures de crédits est mentionnée au Journal officiel.

1.4. Procédure des autorisations d'engagement préalables (AEP)

L'article 5 du décret n° 2007-44 du 11 janvier 2007 autorise, pour les opérations d'investissement cofinancées par l'État et par des tiers, et conduites en maîtrise d'ouvrage par l'État, l'ouverture d'une autorisation d'engagement par arrêté du ministre chargé du budget, dès l'émission du titre de perception par le ministère intéressé. Cette ouverture doit être réalisée dans le respect de la prévision et de l'évaluation des recettes de fonds de concours qui figurent dans la loi de finances.

Le crédit de paiement afférent à cette autorisation d'engagement est ouvert par arrêté du ministre chargé du budget après encaissement des fonds.

En application de ces dispositions, la présente annexe comprend une évaluation des autorisations d'engagement préalables (AEP) à ouvrir sur les budgets concernés.

¹ Cette procédure, plus restrictive, s'est substituée à celle des fonds de concours dits « par assimilation » sous le régime de l'ordonnance du 2 janvier 1959.

1.5. Report des crédits

Conformément à l'article 15-III de la LOLF, les crédits de fonds de concours sont reportés de droit sur le même programme ou, à défaut, sur un programme poursuivant les mêmes objectifs.

Afin de ne pas porter préjudice aux activités de prestations fournies par l'État, les crédits d'attributions de produits sont reportés selon les mêmes modalités que les crédits de fonds de concours.

2. Cadre budgétaire

2.1. Augmentation des montants rattachés en 2007 après une forte baisse en 2006

Évolution des montants rattachés (en Md€ arrondis)							
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (au 31/07/08)
Montants rattachés	4,04	4,49	4,76	5,82	3,56	3,86	1,57
Évolution en % d'une année sur l'autre	-11,1	+ 11,1	+ 6,1	+ 22,1	- 39,0	+ 8,1	

2.2. Stabilisation du nombre des fonds de concours et attributions de produits après une diminution en 2007

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (au 31/07)
Nombre de fonds de concours et attributions de produits	529	546	532	557	538	499	501

La diminution observée en 2007 est liée en particulier à l'importante rationalisation opérée par le ministère de la défense sur ses fonds de concours et attributions de produits. Il est en effet passé de plus de 120 fonds en 2006 à 70 en 2007. Cependant, le nombre de créations pour l'ensemble des ministères reste élevé chaque année du fait de la multiplication des partenariats (collectivités territoriales, Commission européenne).

Ainsi, en 2008, une quarantaine de fonds inactifs ont pu être supprimés. Cependant, la création d'une dizaine de fonds de concours a été nécessaire pour la seule participation financière de la Commission européenne à des projets initiés par les ministères dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

2.3. La répartition des montants rattachés entre les fonds de concours et les attributions de produits

	2005	2006	2007
En nombre de fonds de concours et attributions de produits (1) :			
Fonds de concours	176	159	154
Attributions de produits	238	216	189
Total	414	375	343
En crédits (en Md€ arrondis) :			
Fonds de concours	4,65	2,69	3,04
Attributions de produits	1,17	0,87	0,82
Total	5,82	3,56	3,86

(1) Codes ayant été utilisés

Après une forte baisse en 2006, liée essentiellement aux changements apportés dans les modalités de gestion des fonds structurels européens (cf. infra « Particularités liées aux fonds structurels européens »), les montants rattachés en 2007 enregistrent une hausse par rapport à l'année précédente (2,69 Md€ en 2006 ; 3,04 Md€ en 2007).

En 2007, la part des crédits rattachés sur les attributions de produits représente seulement 21,3 % du total. Le ministère de la défense en est le principal bénéficiaire avec 589,3 M€ (dont 417 M€ au titre du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées).

Chaque année, certains fonds de concours ou attributions de produits restent inactifs. En 2007, leur nombre s'est élevé à 156 (128 fonds de concours dont 61 destinés à recevoir des crédits européens ; 28 attributions de produits), soit 31 % du nombre global. Cependant, l'inactivité au titre d'une année donnée n'est pas pour autant synonyme d'inutilité ou d'obsolescence. Nombreux sont les fonds qui, bien que ponctuellement inutilisés, constituent l'instrument de politiques institutionnelles de cofinancement ou de services rendus résultant de dispositifs conventionnels ou réglementaires pérennes. La programmation pluriannuelle ou l'enregistrement différé des flux de recettes liés aux politiques sous-jacentes induisent des périodes d'inactivité, suivies de ressauts. Ainsi, sur une vingtaine de créations effectuées en 2007, 13 n'ont donné lieu à encaissement qu'à partir de 2008, ce qui semble indiquer le retard pris dans l'exécution de certaines opérations. Par ailleurs, 61 fonds de concours destinés à recevoir des cofinancements européens n'ont pas fonctionné en 2007. Cependant, pour la plupart, leur intitulé générique permet de rattacher de multiples cofinancements. Ainsi en est-il d'un fonds de concours du ministère de l'éducation nationale qui s'intitule « Concours du Fonds social européen (programme enseignement scolaire public du second degré) ».

2.4. La concentration des rattachements

Depuis de nombreuses années, les rattachements se concentrent sur un nombre restreint de fonds de concours et de budgets ministériels. En 2007, 3,28 Md€, soit 85 % du produit total, ont été rattachés sur seulement 6 attributions de produits et 15 fonds de concours (liste en annexe).

Par ailleurs, les ministères qui cumulent des rattachements supérieurs à 500 M€ ne sont qu'au nombre de trois (quatre pour des rattachements supérieurs à 100 M€).

	2007 (en M€ arrondis)
Équipement	2 163,8
Économie, finances et industrie	596,6
Défense	614,5
Culture	110,1
soit 3,48 Md€ (cf. liste détaillée en annexe des rattachements pour l'ensemble des ministères)	

2.5. Particularités liées aux Fonds structurels européens

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le mode de gestion des fonds structurels a été profondément modifié.

Afin d'assurer leur traçabilité dans les meilleures conditions, les crédits communautaires sont gérés hors budget de l'État : ils sont imputés sur un compte de tiers (classe 4 en comptabilité de l'État) et sont suivis dans des « programmes techniques » créés à cet effet dans les systèmes informatiques existants.

Restent rattachés au budget de l'État par voie de fonds de concours :

- les crédits cofinçant des projets sous « maîtrise d'ouvrage de l'État » (l'État étant alors porteur de projet, bénéficiaire direct), ainsi que les crédits finançant les dépenses directes d'assistance technique effectuées par l'État (marchés, rémunérations des agents travaillant sur les fonds européens) ;
- les crédits du volet national du programme national « Fonds social européen objectif 3 » dont l'allocation est déléguée à différents ministères ou directions et missions du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, ayant qualité d'autorités de gestion déléguées.

En 2007, les versements de la Commission européenne pour les fonds structurels européens se sont élevés à 2 324 M€ (1 980 M€ en 2006) :

Ils ont été imputés à hauteur de 2 219 M€ sur le compte de tiers, et à hauteur de 105 M€ (soit 4,5 % du total) sur le budget de l'État par voie de fonds de concours.

Fonds structurels	Montants versés par la CE, imputés sur le compte de tiers et sur le budget de l'État	Compte de tiers	Fonds de concours
FEDER	1 133	1 065 (dont 10 64 au niveau local ^o)	68
FSE	1 050	1 014 (dont 867 au niveau local)	36
FEOGA-ORIENTATION	98	98	
IFOP	43	42 (dont 34 au niveau local)	1
TOTAUX	2324	2 219 (dont 1 768 943 532 au niveau local)	105

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2008, les versements de la Commission européenne s'élèvent à 1 726 M€ dont 79,75 M€ au profit des fonds de concours et 1 646 M€ versés sur le compte de tiers :

FEDER : 707,57 M€

FSE : 874,67 M€

IFOP : 29,78 M€

FEOGA-O : 34,38 M€.

Pour la programmation 2007-2013 en phase de démarrage :

- deux objectifs « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi » sont financés par le FEDER et le FSE
- l'objectif « Coopération territoriale européenne » est financé par le FEDER.

Analyse par ministère des fonds de concours et attributions de produits *

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Les recettes de fonds de concours et attributions de produits au budget des services du Premier ministre étaient de 2,356 M€ en AE et de 32,190 M€ en CP au 31 juillet 2008, soit 2,72 % du montant des crédits attendus en AE en 2008 (86,769 M€) et 66,12 % du montant des crédits attendus en CP en 2008 (48,687 M€).

La répartition par mission et programme est définie comme suit :

Mission Conseil et contrôle de l'État

Programme 164 - Cour des comptes et autres juridictions financières : 338 361 € au 31 juillet 2008 dont 91 630 € de titre 2.

Ce montant, qui correspond à 12,82% des crédits attendus en 2008 (2,64 M€), se décompose comme suit :

- rémunération de certains services rendus par la Cour des comptes et les autres juridictions financières (attribution de produits créée en 2007) : 2 080 € (titre 3) ;
- rémunérations de services rendus par la Cour des Comptes à des organisations internationales ou à des états étrangers : 229 076 € dont 91 630 € en titre 2 et 137 446 € en titre 3 ;
- mécénat dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la Cour des Comptes : 90 000 € (titre 3) ;
- produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières (attribution de produits créée en 2006 : 17 205 € (titre 3).

Programme 165 - Conseil d'Etat et autres juridictions administratives : 58 535 € au 31 juillet 2008 dont 22 867 € de titre 2.

Ce montant, qui correspond à 15,29% des crédits attendus en 2008 (382 867 €) se décompose comme suit :

- rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le Centre de documentation du Conseil d'État : 27 742 €, dont 22 867 € de titre 2 et 4 875 € de titre 3. La prévision initiale au titre de 2008 s'élevait à 220 000 € (22 867 € de titre 2 et 197 133 € de titre 3).
- produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au Conseil d'État (attribution de produits créée en 2006) : 30 793 €. La prévision initiale au titre de 2008 s'élevait à 62 867 € (titre 5) ;
- participations financières des collectivités locales aux opérations immobilières des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs : 0 €. La prévision attendue au titre de 2008 s'élevait à 100 000 € (titre 5).

Mission Direction de l'action du Gouvernement

Programme 129 - Coordination du travail gouvernemental : 153 858 € dont 59 € de titre 2

Cette somme est relativement faible par rapport aux crédits attendus pour 2008 (830 000 €) en raison du non-rattachement au 31 juillet 2008 des crédits attendus (600 000 €) au titre du remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances. Mais il faut aussi prendre en compte le large dépassement du rattachement prévu au titre des produits de cessions de biens mobiliers et le rattachement attendu au titre du partenariat de gestion avec la Commission européenne, fonds de concours créé à mi-année et donc non prévu en PLF 2008.

- partenariat de gestion avec la Commission européenne pour la communication sur l'Europe. Créé en 2008, la gestion de ce fonds de concours est confiée au Service d'information du Gouvernement et un rattachement de 300 000 € est attendu ;
- produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services du Premier ministre. Créée en 2006, la prévision attendue en 2008 est de 40 000 €, mais déjà 152 670 € ont été rattachés au 31 juillet 2008, soit 381,68% du montant attendu, qui n'était qu'indicatif ;
- produit des cessions de publications, de travaux et d'études ainsi que des prestations informatiques et télématiques réalisées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Les recettes de cette attribution de produits s'élèvent à 1 188 € au 31 juillet 2008, dont 59 € de titre 2 (crédits de personnel), soit environ 1,32% des crédits attendus en 2008 (90 000 €, dont 4 500 € de titre 2 et 85 500 € de titre 3) ;
- remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances. Sa gestion est confiée au Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et dépend depuis 2006 du programme 129. La majeure partie de ce fonds est transféré vers d'autres programmes d'autres administrations. La prévision attendue en 2008 est de 600 000 €, mais aucun rattachement n'est encore intervenu au 31 juillet 2008 ;
- participation de la Commission européenne aux actions de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) dans le domaine des discriminations ou de l'égalité des chances. Créée en 2007, la gestion de ce fonds de concours est confiée à la HALDE, intégrée au périmètre du programme 129 à partir de 2008, et s'intitulait jusqu'à cette année « Concours européen à l'année européenne de l'égalité des chances pour tous ». Au 31 juillet 2008, aucun rattachement n'est encore intervenu.

Les trois attributions de produits suivantes sont gérées par le Centre d'analyse stratégique (CAS) et rattachées depuis 2006 au programme 129 : il n'y a encore eu aucun rattachement de crédits au 31 juillet 2008 :

- produit des cessions des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'information internationales (CEPII) ; la prévision attendue en 2008 est de 90 000 €, dont 27 000 € de titre 2 et 63 000 € de titre 3 ;
- produit de la vente de documents et de publications et de l'utilisation, par des tiers, de documents, d'études, de publications ou de banques de données informatiques réalisés par le Centre d'analyse stratégique ; la prévision attendue en 2008 est de 10 000 € (de titre 3) ;
- participation de tiers aux frais de colloques organisés par le Centre d'analyse stratégique ; il n'y a pas de crédits attendus en 2008.

Mission Politique des territoires

Programme 162 - Interventions territoriales de l'Etat : 1 805 000 € en AE et 31 639 698 € en CP au 31 juillet 2008, soit respectivement 2,18 % et 70,57% des crédits attendus en 2008 (82 916 500 € en AE et 44 834 000 € en CP)

- participation au financement des opérations de prévention des risques naturels engagés avant le 1er janvier 2007. Ce fonds de concours a été créé en 2007 et, au 31 juillet de cette année, aucun rattachement n'est intervenu ;
- contribution de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) au programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse et au développement des infrastructures fluviales et portuaires du Rhin et de la bande rhénane ; ce fonds de concours a été créé en juin 2006 et la fin de son libellé rajoutée la même année. Au 31 juillet 2008, le rattachement s'élève à 28 000 000 € en CP uniquement (titre 6) pour la Corse, pour une prévision initiale en 2008 de 30 000 000 € (et 73 282 500 € en AE).
- contributions des collectivités territoriales aux travaux de consolidation des ouvrages de protection contre les crues de la Loire. Au 31 juillet 2008, le montant rattaché s'élève à 1 805 000 € en AE et 3 639 698 € en CP (titre 5), pour une prévision initiale en 2008 de 9 634 000 € en AE et 14 834 000 € en CP.

Le rattachement des participations financières des collectivités territoriales sur les opérations du « Plan Loire grandeur nature » à maîtrise d'ouvrage de l'État intervient sur le programme 181. Les autorisations d'engagement correspondantes ont été ouvertes lors de l'émission des titres de perception, conformément au décret n° 2002-1124 du 3 septembre 2002 relatif à l'ouverture de crédits de fonds de concours affectés aux dépenses d'investissement de l'État (dispositions reprise par l'article 5 du décret n° 2007-44 du 11 janvier 2007 pris pour l'application du II de l'article 17 de la LOLF).

Lors de la création de l'action « Plan Loire grandeur nature » sur le programme 162, il a été décidé que cette action reprendrait toutes les opérations en cours du Plan Loire et par conséquent l'ensemble des restes à payer sur ces opérations. Ainsi, les autorisations d'engagement relatives au fonds de concours, rattachées dans un premier temps sur le budget de l'écologie en 2005, ont été basculées avec les opérations vivantes sur le programme 162. Mais il appartient encore au ministère de l'écologie de transférer sur le programme 162 les crédits de paiement qu'il continue de percevoir sur ce fonds de concours.

A partir de 2009, l'action « Plan Loire Grandeur nature » est supprimée du programme 162 et les opérations relatives à la prévention des risques transférées sur le programme 181. Ainsi, le rattachement des participations financières des collectivités territoriales sera de nouveau effectué sur le programme 181.

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Conseil et contrôle de l'État							
164 - Cour des comptes et autres juridictions financières	2 893 740	2 893 740		338 361	338 361		
<i>dont titre 2</i>	1 593 577	1 593 577		91 630	91 630		
165 - Conseil d'État et autres juridictions administratives	239 497	239 497		58 535	58 535		
<i>dont titre 2</i>	22 867	22 867		22 867	22 867		
Direction de l'action du Gouvernement							
129 - Coordination du travail gouvernemental	596 540	596 540		153 858	153 858		
<i>dont titre 2</i>	34 919	34 919		59	59		
Politique des territoires							
162 - Interventions territoriales de l'État	71 290 920	39 351 315	71 290 920	1 805 000	31 639 698	1 805 000	35 000 000
Total Services du Premier ministre	75 020 697	43 081 092	71 290 920	2 355 754	32 190 452	1 805 000	35 000 000

ÉCOLOGIE, ENERGIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mission Écologie, développement et aménagement durables

Principaux fonds de concours et attributions de produits rattachés au 31 juillet 2008 :

Programme 181 – Prévention des risques et lutte contre les pollutions

- participation aux dépenses d'études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature, à la prévention et la lutte contre les pollutions et à la gestion des milieux naturels : 1,6 M€.

Le rattachement des participations financières des collectivités territoriales sur les opérations du « Plan Loire grandeur nature » à maîtrise d'ouvrage de l'État intervient sur le programme 181. Les autorisations d'engagement correspondantes ont été ouvertes lors de l'émission des titres de perception, conformément au décret n° 2002-1124 du 3 septembre 2002 relatif à l'ouverture de crédits de fonds de concours affectés aux dépenses d'investissement de l'État (dispositions reprise par l'article 5 du décret n° 2007-44 du 11 janvier 2007 pris pour l'application du II de l'article 17 de la LOLF).

Lors de la création de l'action « Plan Loire grandeur nature » sur le programme 162, il a été décidé que cette action reprendrait toutes les opérations en cours du Plan Loire et par conséquent l'ensemble des restes à payer sur ces opérations. Ainsi, les autorisations d'engagement relatives au fonds de concours, rattachées dans un premier temps sur le budget de l'écologie en 2005, ont été basculées avec les opérations vivantes sur le programme 162. Mais il appartient encore au ministère de l'écologie de transférer sur le programme 162 les crédits de paiement qu'il continue de percevoir sur ce fonds de concours.

A partir de 2009, l'action « Plan Loire Grandeur nature » est supprimée du programme 162 et les opérations relatives à la prévention des risques transférées sur le programme 181. Ainsi, le rattachement des participations financières des collectivités territoriales sera de nouveau effectué sur le programme 181.

- produit des indemnités piscicoles versées par les concessionnaires d'énergie hydraulique et de la vente d'alevins et de poissons au profit des établissements domaniaux de pisciculture : 0,008 M€ ;
- contribution aux dépenses spécifiques des cellules d'études des débits des cours d'eau et des services déconcentrés de l'environnement : 0,09 M€ ;

Programme 203 – Réseau routier national

Les fonds de concours rattachés en 2008 concernent majoritairement l'action 1 « Développement des infrastructures routières ». En effet, depuis 2007, aucun crédit budgétaire n'est prévu sur cette action, celle-ci étant alimentée essentiellement par des fonds de concours apportés par les collectivités territoriales au titre des opérations co-financées et par l'agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF). Cette Agence finance, notamment, les grands projets d'infrastructures routières et, depuis 2006, son domaine d'intervention a été étendu au financement des contrats de plan Etat-régions.

En outre, dans le cadre de l'action 2 « Entretien et exploitation du réseau routier national », les collectivités territoriales participent au financement de certaines dépenses d'exploitation du réseau comme par exemple l'éclairage.

Au total, sur une prévision de rattachement de fonds de concours de 1,62 Md€ d'AE et de 1,74 Md€ de CP, 676 M€ d'AE et 832 M€ de CP ont été rattachés à fin juillet 2008.

Programme 205 – Sécurité et affaires maritimes

Principaux fonds de concours et attributions de produits rentrant dans le cadre du programme Sécurité et affaires maritimes :

- rémunération de prestations fournies par les services des affaires maritimes : il s'agit de prestations (petites réparations, travaux, ...) réalisées pour le compte de tiers par les DDE (subdivisions des phares et balises), dans le cadre de leur mission de signalisation maritime ; plus particulièrement l'entretien du balisage des ports ou plages, la pose et l'enlèvement de bouées pour le compte des communes du littoral avec lesquelles l'État a passé une convention : 1 810 543 € ;
 - participations communautaires et étrangères au financement d'actions relatives à la qualité et à la sécurité des transports maritimes, à l'emploi et à la formation des marins : il s'agit de participations des États signataires du Mémorandum EQUASIS, système d'information pour l'inspection coordonnée des navires hébergé par la France. L'objectif est d'améliorer la qualité des contrôles par un partage des informations sur la flotte mondiale : 908 670 € ;
- et, dans une moindre mesure :
- recettes provenant de la vente d'ouvrages et de publications édités par le Ministère chargé de la mer et de la rémunération des travaux et d'études informatiques : Il s'agit de prestations informatiques réalisées par le département des systèmes d'information maritime : 24 646 € ;
 - produit des cessions de biens mobiliers : 120 251 € ;
 - participations diverses aux investissements relatifs à la signalisation maritime (AE préalables) : 93 693 €.

Programme 207 – Sécurité routière

Les fonds de concours rattachés sur le programme Sécurité routière concernent exclusivement l'action 4 « Gestion du trafic et information des usagers ».

Les fonds de concours rattachés au 31 juillet 2008 représentent 5,78 M€ en AE et 2,27 M€ en CP et concernent des participations diverses à des opérations liées à la sécurité et à la circulation routières.

Programme 217 – conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

Principaux fonds de concours et attributions de produits rattachés au 31 juillet 2008 :

- prestations fournies par les services déconcentrés et les écoles du ministère de l'équipement : 2 642 810 € ;
- participations diverses à l'indemnisation des personnels titulaires des services déconcentrés au titre des travaux exceptionnels : 4 653 704 € ;

- remboursement par des tiers de travaux effectués par les centres d'études techniques de l'équipement et les laboratoires régionaux des ponts et chaussées de la région parisienne : 2 760 000 € de crédits de titre 2 et 20 202 679 € de crédits des autres titres ; cette attribution de produits est budgétisée en 2009 ;
- produit de la rémunération des services rendus par la Direction des Affaires Économiques et Internationales : 543 079 €.
- participations diverses au financement d'enquêtes et d'études dans le domaine des transports, de l'aménagement et de la construction » : 608 136 €. Les cofinancements varient d'année en année selon le programme d'études retenu par le comité de pilotage ;
- participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique : 1 471 050 €.

Programme 225 – Transports aériens

Aucune évaluation n'a été inscrite dans le projet annuel de performance 2008 pour le fonds de concours en provenance du fonds social européen pour le retour des pilotes demandeurs d'emploi du transport public.

Néanmoins, un versement de 0,152 M€ a été constaté chez le comptable public en 2008, montant qui fera l'objet d'une ouverture de crédits prochainement. Ce versement rentre dans le cadre FSE objectif 3 et régularise un reliquat dû au titre de l'année 2005. En effet, prévu en 2007, ce versement a été reporté sur 2008 en raison d'un contrôle de l'unité de certification du FSE.

Une prévision de 0,75 M€ a été estimée pour 2008 sur le fonds de concours qui reçoit diverses participations aux études et acquisitions foncières dans le cadre de projets d'extension d'aérodromes. Aucun rattachement n'a été constaté au 31 juillet.

Aucune prévision n'a été réalisée pour 2008 au titre du produit des cessions de biens mobiliers. Des ventes constatées au 31 juillet 2008 ont généré des produits (0,02 M€ qui n'ont pas encore été rattachés.

Programme 226 – Transports terrestres et maritimes

Les fonds de concours attendus pour 2008 correspondent à 461,4 M€ en autorisations d'engagement et 472,38 M€ en crédits de paiement, principalement rattachés à l'action « Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires ».

La prévision de fonds de concours venant abonder les moyens de cette action s'élève à 396,82 M€ en autorisations d'engagement et 408,45 M€ en crédits de paiement. Ces fonds de concours proviennent de l'AFITF. Ils correspondent à la part de l'État aux contrats de plan et de projet État – régions pour les volets ferroviaire, combiné et transports collectifs. Ils intègrent également le financement des transports collectifs en site propre et des infrastructures de transport combiné.

La prévision de fonds de concours venant abonder les moyens de l'action « Infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires » s'élève à 57,8 M€ en autorisations d'engagement et 58,05 M€ en crédits de paiement, dont 47,75 M€ en autorisations d'engagement et 38 M€ en crédits de paiement en provenance de l'AFITF. Ces montants correspondent à la part de l'État aux contrats de plan État – régions pour les volets portuaire, fluvial et littoral.

La prévision de fonds de concours venant abonder les moyens de l'action « Stratégie et soutien » s'élève à 2,78 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Il convient de noter que 367,48 M€ en AE préalables ont été ouvertes après le 31 juillet, au titre d'un fonds de concours relatif au financement d'infrastructures dans le domaine des transports, portant ainsi à 373,10 M€ le montant total d'AE ouvertes à fin septembre sur ce fonds de concours.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Politique des territoires							
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire (hors périmètre en 2007)	218 455	218 455		74 889	74 889		
Recherche et enseignement supérieur							
190 - Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	40 549	40 549		360 324	360 324		
Écologie, développement et aménagement durables							
113 - Aménagement, urbanisme et ingénierie publique	28 666	11 028 666		87 894	87 894		
153 - Gestion des milieux et biodiversité (programme supprimé)	988 199	988 199		-	-		
181 - Protection de l'environnement et prévention des risques (hors périmètre en 2007)	2 869 559	24 954 614	1 935 883	104 096	1 713 014		
211 - Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable (programme supprimé)	187 584	187 584		-	-		
<i>dont titre 2</i>	70 290	70 290		-	-		
203 - Réseau routier national	1 595 189 632	1 579 602 012	1 588 151 301	675 720 445	831 801 691	671 610 628	1 972 993 000
205 - Sécurité et affaires maritimes	3 664 894	3 664 894		2 864 110	2 957 803		
207 - Sécurité routière	3 184 871	8 093 786	2 243 459	5 784 076	2 266 519	5 784 076	
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	104 108 057	104 108 057		36 823 749	36 823 749		
<i>dont titre 2</i>	45 478 276	45 478 276		7 783 432	7 783 432		
225 - Transports aériens	0	0		0	0		
226 - Transports terrestres et maritimes	429 163 834	446 610 845	423 603 608	10 326 975	14 619 925	5 620 000	-
	2 139 644 300	2 179 497 661	2 015 934 251	732 146 558	890 705 808	683 014 704	1 972 993 000

INTÉRIEUR, OUTRE-MER ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les principaux fonds de concours et attributions de produits rattachés au 31 juillet 2008 sont les suivants :

Mission administration générale et territoriale de l'Etat

Programme 108 - Administration territoriale

- Participation du FEDER aux dépenses de rémunération d'assistance technique : 6 676 944 € ;
- participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique : 12 443 255 ;
- participation de collectivités territoriales aux travaux d'équipement de locaux occupés en commun avec les préfetures : un montant total de rattachements de 593 669 € est prévu pour 2008 sur ce fonds de concours, mais aucun rattachement n'avait encore été constaté au 31 juillet.

Programme 307 – Administration territoriale : Expérimentation Chorus

Participation du FEDER aux dépenses de rémunération et de fonctionnement d'assistance technique : 1 450 785 €.

Programmes 176 – Police nationale et 216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Le montant global perçu par le programme 176 au 31 juillet 2008 est en hausse par rapport à la même période de 2007. Trois fonds de concours et une attribution de produits ont en effet connu des recouvrements en augmentation sensible :

- La France prend en charge les dépenses de fonctionnement et d'investissement du système central d'information Schengen (CSIS), et se fait rembourser ses avances par les autres États signataires des accords du même nom. Les recouvrements de ces sommes se font par le biais de rattachements au fonds de concours n° 09.1.4.782 (2 288 623 €). Leur montant peut fluctuer d'une année sur l'autre et au cours d'un même exercice budgétaire, en fonction des appels de fonds réalisés. Les crédits ainsi perçus sont **répartis à 50 % sur le programme 216, et à 50 % sur le programme 176** ;
- les participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (5 103 341 €) ;
- la participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale bénéficie d'un taux de recouvrement en nette progression en raison de remboursements plus importants de frais de mission (1 838 260 €) ;
- les produits de cessions de biens mobiliers (3 036 538 €) ;
- les prestations de service d'ordre et de relations publiques, autres que celles de la préfecture de police de Paris représentent quant à elles un montant de 4 234 601 €.

Programmes 216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur et 122 – Concours spécifiques et administration

- L'attribution de produits n° 09.2.6.842 correspond aux recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires, d'organisation de colloques, expositions, actions de formation, réalisation d'études, services rendus en matière de conception et d'élaboration de banques de données par les directions de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, à l'exception de la direction générale de la police nationale et de la direction de la sécurité civile. Ces recettes (1 123 131 €) sont rattachées à **hauteur de 96 % sur le programme 216 et 4 % sur le programme 122** (Concours spécifiques et administration).

Mission Outre-mer

Programme 123 – Conditions de vie outre-mer

Un fonds de concours reçoit la participation du Centre national d'études spatiales (CNES) aux programmes opérationnels et aux contrats de plan État-Régions 2007-2013 pour la Guyane : 3 811 225 €.

Programme 138 – Emploi outre-mer

Les fonds de concours du programme 138 concernent le Service militaire adapté (SMA). Au 31 juillet 2008, 2 549 022 € en AE et CP ont été rattachés au programme sur les 9 450 000 € en AE et CP attendus pour 2008. Il s'agit de crédits du fonds social européen (FSE) destinés à la Guadeloupe et à la Martinique pour 2 376 969 € et de crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER) destinés à la Guadeloupe pour 172 053 €.

Mission sécurité civile

Programme 128 - Coordination des moyens de secours

- La vente de véhicules réformés a permis le recouvrement de 180 976 € ;
- le fonds de concours "Contributions diverses à l'aide d'urgence aux victimes de calamités publiques" a reçu 55 509 € pour faire face aux conséquences du cyclone DEAN qui s'était abattu sur la Martinique.

Programme 161 – Intervention des services opérationnels

Le fonds de concours qui alimente le budget du **programme 161** permet de recueillir les contributions des collectivités territoriales ou d'autres organismes publics auprès desquels la sécurité civile met à disposition ses hélicoptères pour la réalisation de missions de surveillance ou de transport sanitaire (164 196 €).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Administration générale et territoriale de l'État							
108 - Administration territoriale	18 442 565	18 442 565		19 712 315	19 712 315		
<i>dont titre 2</i>	10 196 813	10 196 813		6 676 944	6 676 944		
216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	5 952 901	5 952 901		2 224 422	2 224 422		
<i>dont titre 2</i>	329 931	329 931		160 201	160 201		
307 - Administration territoriale : expérimentations Chorus	-	-		1 450 785	1 450 785		
<i>dont titre 2</i>	-	-		916 055	916 055		
Outre-mer							
123 - Conditions de vie outre-mer	51 734	51 734		3 811 225	3 811 225		
138 - Emploi outre-mer	4 983 988	5 175 393		2 549 022	2 549 022		
160 - Intégration et valorisation de l'outre-mer (programme supprimé)	816 351	816 351		-	-		
Relations avec les collectivités territoriales							
122 - Concours spécifiques et administration	693 387	693 387		44 923	44 923		
<i>dont titre 2</i>	501 120	501 120		0	0		
Sécurité							
176 - Police nationale	18 507 904	18 507 904		16 505 660	16 505 660		
Sécurité civile							
128 - Coordination des moyens de secours	274 059	274 059		236 485	236 485		
161 - Intervention des services opérationnels	44 675	44 675		164 196	164 196		
Total Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	49 767 564	49 958 969		46 699 033	46 699 033		

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Les recettes des fonds de concours et attributions de produits au budget du ministère des affaires étrangères et européennes étaient de 2 621 733 € en AE et en CP au 31 juillet 2008, soit près de 40% des recettes attendues en 2008 (6,65 M€).

La répartition par programme s'analyse comme suit :

Mission Action extérieure de l'État

Programme 105 – Action de la France en Europe et dans le monde : 1 416 688 €

Les rattachements effectués au 31 juillet 2008 sur le programme 105 proviennent d'un fonds de concours et de 5 attributions de produits.

Fonctionnement et investissements

Les attributions de produits relatives au fonctionnement et à l'investissement se montent à **1 139 357 €** au 31 juillet 2008 et se répartissent comme suit :

- location d'immeubles diplomatiques et consulaires à l'étranger (563 673 €) ;
- rémunération de certains services rendus par le MAE : 55 088 €. Cette attribution de produits est partagée entre les programmes 105 (pour 15%) et 151 (pour 85%) ;
- rémunération de services rendus par la mise à disposition de certains utilisateurs du Centre de Conférences Internationales ou des salons de l'Hôtel du Ministre (564 205 €) ;
- dons et legs : 1 587 €.

A ce stade de l'année, rien n'a encore été perçu s'agissant de l'attribution de produits relative au produit des cessions de biens mobiliers.

Il est à noter qu'en raison de sa non conformité avec l'article 17-III de la LOLF, l'attribution de produits n° 01.2.1.003 intitulée « prélèvements effectués sur les émoluments des personnels du ministère des affaires étrangères et des établissements d'enseignement logés par l'Etat à l'étranger » a été supprimée en 2008 (abrogation des décrets n°81-344 du 10 avril 1981 et n° 90-882 du 1^{er} octobre 1990). En conséquence, la ressource budgétaire correspondante a été intégrée en LFI 2008 dans les crédits budgétaires du programme 105 « action de la France en Europe et dans le monde ».

Interventions (coopération militaire et de défense) : 277 331 €

Deux attributions de produits recueillent :

- les versements effectués par les gouvernements étrangers à titre de participation aux dépenses d'assistance technique militaire exposées par la France (10 153 €) ;
- les remboursements effectués par divers organismes à titre de participation aux dépenses d'assistance technique militaire exposées par la France (267 178 €).

A noter que le fonds de concours relatif à la participation de gouvernements étrangers à la construction de l'école de maintien de la paix de Bamako, qui diminue régulièrement, devrait logiquement disparaître à terme. Rien n'a encore été perçu en juillet 2008 au titre de ce fonds de concours.

Programme 151 – Français à l'étranger et étrangers en France : 56 696 € (titre 3)

- 45 196 € proviennent de l'attribution de produit partagée avec le programme 105 (produit de la rémunération de certains services rendus par le MAE) ;
- 11 500 € proviennent d'un fonds de concours relatif aux contributions de tiers au plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie.

Programme 185 – Rayonnement culturel et scientifique : 392 259 €

Fonctionnement

- Une attribution de produit, partagée entre les programmes 185 (pour 40 %) et 209 (pour 60%), correspond aux recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger

Mission Aide publique au développement

Programme 209 -Solidarité à l'égard des pays en développement : 756 090 €

Fonctionnement :

588 390 € proviennent de l'attribution de produits partagée avec le programme 185 (cf. supra).

Interventions :

167 700 € proviennent de l'attribution de produits relative à la contribution de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Action extérieure de l'État							
105 - Action de la France en Europe et dans le monde	12 965 687	12 965 687		1 416 688	1 416 688		
151 - Français à l'étranger, affaires consulaires et sécurité des personnes	106 677	106 677		56 696	56 696		
185 - Rayonnement culturel et scientifique	834 916	834 916		392 259	392 259		
<i>dont titre 2</i>	395 624	395 624		0	0		
Aide publique au développement							
209 - Solidarité à l'égard des pays en développement	991 152	991 152		756 090	756 090		
Total Affaires étrangères et européennes	14 898 432	14 898 432		2 621 733	2 621 733		

ÉCONOMIE, INDUSTRIE ET EMPLOI

En 2007, le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi comprenait 22 fonds de concours et 15 attributions de produits qui représentent un montant global de rattachements de crédits de 565 612 781 € (hors le programme tourisme et la mission travail et emploi).

Au 31 juillet 2008, 60,83 M€ en AE=CP ont été rattachés aux programmes du ministère de l'économie, de l'industrie par voie de 26 fonds de concours et 14 attributions de produits dont les principaux sont les suivants :

Mission Pilotage de l'économie française

Programme 220 - Statistiques et études économiques

L'attribution de produits relative à la rémunération de services rendus dans le domaine statistique : 2,31 M€.

Mission Développement et régulation économiques

Programme 134 - Développement des entreprises et des services

Le fonds de concours relatif aux actions en faveur du chauffage des ménages : 15,29 M€.

Mission Travail et emploi

Programme 102 - Accès et retour à l'emploi

Le fonds de concours relatif à la contribution du Fonds social européen (FSE) à l'insertion par l'activité économique : 18,37 M€. Il s'agit de crédits du volet national du programme FSE national –objectif 3, correspondant à la fin de la programmation 2000-2006. Les crédits de la programmation 2007-2013 sont intégralement gérés sur compte de tiers et programmes techniques, à l'exception des crédits cofinçant des projets sous maîtrise d'ouvrage de l'État et des crédits cofinçant des dépenses directes d'assistance technique initiées par l'État, rattachés par fonds de concours au programme 155.

Programme 103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

- L'attribution de produits relative à la contribution des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du Fonds national de l'emploi : 11,25 M€ ;
- L'attribution de produits relative à la contribution du FSE à l'amélioration de l'accès des actifs à la qualification : 5,84 M€ ;
- Le fonds de concours relatif au concours du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) aux actions en faveur de la réinsertion professionnelle des travailleurs privés d'emploi : 3,82 M€.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009 Prévisions d'AE préalables
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	
Développement et régulation économiques							
127 - Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel (programme supprimé)	20 658	20 658		-	-		
134 - Développement des entreprises et des services	110 047 676	110 047 676		17 575 825	17 575 825		
199 - Régulation économique (hors DGDDI)	724 676	724 676		61 642	61 642		
223 - Tourisme (hors périmètre en 2007)	10 655 439	10 655 439		258 600	258 600		
Pilotage de l'économie française							
220 - Statistiques et études économiques	16 819 771	16 819 771		2 633 584	2 633 584		
Recherche et enseignement supérieur							
192 - Recherche industrielle	438 000 000	438 000 000		0	0		
Travail et emploi (hors périmètre en 2007)							
102 - Accès et retour à l'emploi	2 961 197	2 961 197		18 371 785	18 371 785		
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	40 873 103	40 873 103		21 923 920	21 923 920		
133 - Développement de l'emploi (programme supprimé)	6 328 548	6 328 548		-	-		
Total Economie, finances et emploi	626 431 068	626 431 068		60 825 356	60 825 356		

IMMIGRATION, INTÉGRATION, IDENTITÉ NATIONALE ET DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Une présentation générale des différents fonds cités ci-dessous est faite dans le jaune « Relations financières avec l'Union européenne (Partie II « Les politiques de l'Union européenne », chapitre 2.4. « Sous-rubrique 3a : Liberté, Sécurité et Justice », paragraphe 2.4.2. « Le programme cadre « Solidarité et gestion des flux migratoires » »)

Le Fonds européen d'intégration (FEI) :

Le Fonds européen d'intégration (FEI) est centré sur les actions relatives à l'intégration de ressortissants de pays tiers arrivés depuis peu sur le territoire des États de l'Union. Les concours sollicités au titre de ce fonds sont de 5,13 M€ pour 2007, de 5,98 M€ en 2008 et de 7,09 M€ pour 2009. Ces concours seront versés à raison de 50% des crédits prévus au programme de l'année N dans les deux mois suivants son adoption, 30% à la présentation d'une déclaration de dépenses certifiée et le solde après acceptation du rapport final de mise en œuvre dudit programme.

Dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2008, une prévision de rattachement de crédits de ce fonds a été inscrite à hauteur de 5,555 M€, soit 2,565 M€ au titre du programme 2007 du FEI et 2,99 au titre de son programme 2008. Ces montants correspondaient au versement de 50% des concours attendus du FEI pour les programmes concernés. Par suite des retards intervenus dans l'approbation des programmes 2007 et 2008, aucun rattachement au programme 104 de crédits du FEI ne pourra intervenir avant le dernier quadrimestre de l'année 2008.

Le Fonds européen pour les réfugiés (FER)

Certains dispositifs financés par le programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » sont éligibles aux financements du FER au titre des actions en faveur de l'intégration des réfugiés. Ils relèvent de l'action 12 du programme 104. Les autres actions relèvent du programme 303 « Immigration et asile ».

Une prévision de rattachement de 1,191 M€ a été inscrite sur le programme 104 dans la loi de finances initiale pour 2008, se répartissant entre le solde attendu au titre du programme 2005 du FER, soit 0,51 M€, et le préfinancement du concours sollicité dans le cadre du programme 2008, soit 1,4 M€. Le rattachement du solde du programme 2005 du FER est intervenu en fin de gestion 2007. D'un montant global de 1,592 M€, il a été réparti à raison de 1,234 M€ au programme 303, 0,126 M€ au programme 301 et 0,233 M€ au programme 104 et a donné lieu à reports de crédits sur l'exercice 2008, de même que le solde du programme 2004 (9 241 € sur le programme 104). Le premier versement au titre du programme 2008 du FER n'est pas intervenu au cours de la première partie de l'année 2008.

Fonds européen pour les frontières extérieures (FFE) :

Le FFE participe au développement d'instruments juridiques communautaires pertinents dans le domaine des frontières extérieures et des visas, notamment du Code frontières Schengen et du Code européen sur les Visas.

La prévision de crédits au titre de l'année 2009, permettant notamment l'acquisition et la mise en place de sas PARAFES équipés de lecteurs optiques pouvant migrer vers la technologie VISABIO, ainsi que l'assistance technique associée, est évaluée à 2 700 000€ en AE=CP. Le fonds de concours relève de l'action 3 « Lutte contre l'immigration irrégulière ».

Fonds européen pour le retour (FR) :

Le fonds européen pour le retour a pour objectif général de soutenir les efforts faits par les États membres pour améliorer la gestion des retours dans toutes ses dimensions.

Un crédit total de 3 266 000€ en AE=CP est prévu au titre de l'action 3. Au titre de ce fonds et dans le cadre de la coopération entre États membres de l'Union européenne en matière de gestion des retours, deux objectifs principaux sont visés :

- D'une part, il s'agit de promouvoir une approche stratégique de la gestion des retours optimisant le recours au volontariat. Dans ce cadre, 955 000 € sont destinés notamment à développer l'information sur les différents dispositifs d'aides au retour, à la mise en œuvre d'un dispositif intégré de retour des migrants du Calais et à la mise en œuvre de dispositifs intégrés de retour vers l'Afrique subsaharienne (Congo Brazzaville, RDC,...). Ces projets, financés par le Fonds européen pour les réfugiés jusqu'en 2007, relèvent désormais du Fonds « retour ».
- D'autre part, il s'agit de renforcer la coopération entre les États membres en matière de gestion des retours. A ce titre, 2 311 000 € sont destinés à financer notamment la mise en œuvre d'un programme annuel de vols groupés communautaires à destination des pays d'origine, la réalisation de missions d'identification des retenus étrangers par les services migratoires des pays d'origine, pour pallier l'insuffisance des laissez-passer consulaires et l'utilisation en location-bail d'aéronefs, pour améliorer la gestion des CRA et opérer des éloignements vers des pays tiers.

La prévision de crédits du fonds "retour" pour 2009, au titre de l'action 4, est de 2 762 000 € en AE=CP. Concrètement, seront concernés par ce financement le logiciel ELOI (visant à l'utilisation d'une seule suite logicielle pour rationaliser la gestion des personnes retenues dans les centres de rétention administrative et leur éloignement), et le nouveau système AGDREF 2 (Application de Gestion des Dossiers des Ressortissants Étrangers en France) compatible avec le système EURODAC, destiné à créer une référence unique et biométrique de l'étranger dès son premier contact avec l'administration française. Enfin, une assistance technique est également prévue dans le cadre de cette action.

Les fonds de concours FFE et FR seront créés le 1^{er} janvier 2009.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Immigration, asile et intégration							
104 - Intégration et accès à la nationalité française (périmètre ministère du travail en 2007)	7 401 563	7 401 563		0	0		
303 - Immigration et asile	-	-		0	0		
	7 401 563	7 401 563		0	0		

JUSTICE

Programme 107 – Administration pénitentiaire

Les montants rattachés au 31 juillet 2008 s'élèvent pour le programme 107 à 76 545 €. Ils se répartissent comme suit :

- 2 000 € pour la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Rennes au titre d'une subvention attribuée au service pénitentiaire d'insertion et de probation du Morbihan pour le projet d'un atelier de souffrance psychique au quartier majeur du centre pénitentiaire de Ploemeur ;
- 26 625 € pour la DISP de Marseille correspondants au titre des participations diverses aux actions d'accompagnement des personnes placées sous main de justice ;
- 42 000 € pour la DISP de Bordeaux correspondant à 50% d'une subvention de la Région Poitou-Charentes pour la préparation du titre professionnel AFPA, « agent de propreté et d'hygiène » ;
- 5 920 € de fonds de concours non identifiés à ce jour en absence du numéro du titre et du département (les services déconcentrés ont été saisis afin d'identifier la DISP destinataire)

Un tel niveau de rattachement à la mi-exercice est bien plus important que celui constaté l'année précédente à la même époque. En effet, à la mi-année 2007 le fonds de concours rattaché représentait 20 204 €. Ceci résulte notamment d'un nombre important d'attributions de produits venant des ventes France Domaine.

L'année 2008 se présente donc sous de très bons auspices en ce qui concerne les fonds de concours et les attributions de produits. En effet, le rythme du rattachement de ces crédits ne semble pas faiblir depuis le mois de juillet et on peut penser que les ventes France Domaine devraient se situer à un niveau comparable à celui de 2007.

Programme 166 – Justice judiciaire

Les fonds de concours et attributions de produits rattachés au 31 juillet 2008 s'élèvent pour le programme 166 à 401 504 €. Ils se répartissent comme suit :

- 91 773 € (Action 6 « soutien ») au titre des « participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce ». Ces fonds de concours permettent de recueillir des subventions accordées aux tribunaux de commerce par les chambres de commerce et de l'industrie ou par d'autres organismes publics ou parapublics ;
- 309 731 € (Action 3 « cour de cassation ») au titre des attributions de produits de la Cour de cassation, énumérés à l'article R 131-18 du code de l'organisation judiciaire. Il s'agit de produits perçus en contrepartie des services rendus par la Cour de cassation et plus précisément, de participations versées à titre d'offres de concours lors de communication de décisions judiciaires par le service de documentation et d'études de la Cour de cassation.

Programme 182 – Protection judiciaire de la jeunesse

126 224 € sont attendus au cours de l'exercice 2008 au titre des produits de cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Programme 213 - Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes associés

- 109 849 € sont attendus en 2008 en provenance du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au titre de remboursements d'aménagement de postes de travail ;
- 63 339 € sont attendus au cours de l'exercice 2008 au titre des produits des cessions de biens mobiliers des services de l'administration centrale.

Il convient par ailleurs de noter que la CNIL ainsi que le fonds de concours « Participation de l'Union européenne à des projets initiés par la CNIL » -auparavant inscrits sur le programme 213- seront rattachés à compter de l'exercice 2009 aux services du Premier ministre.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Justice							
101 - Accès au droit et à la justice	17 222	17 222		0	0		
107 - Administration pénitentiaire	172 169	172 169		76 545	76 545		
166 - Justice judiciaire	1 210 935	1 210 935		401 504	401 504		
182 - Protection judiciaire de la jeunesse	471 571	471 571		0	0		
213 - Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés	4 066 071	4 066 071		0	0		
Total Justice	5 937 968	5 937 968		478 049	478 049		

AGRICULTURE ET PÊCHE

Le rattachement de recettes de fonds de concours et d'attributions de produit s'élève au 31 juillet 2008 à 11,1 M€ en AE et à 6,5 M€ en CP. Ces recettes ont été constatées sur les programmes 149, 154, 206 et 215 du ministère de l'agriculture.

Mission Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales

Programme 149 - Forêt

Les fonds versés correspondent à une subvention du FEOGA de 399 285 € (AE=CP) relative aux actions de prévention et aux travaux de protection du milieu rural menés au niveau national - programme FOREST FOCUS.

Programme 154 – Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement durable

1,69 M€ a été versé par l'Union européenne au titre principalement de sa participation à la collecte des données pour la mise en œuvre des systèmes d'informations statistiques des activités de la pêche (1,34 M€).

Programme 215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Principaux fonds de concours et attributions de produits rattachés au 31 juillet 2007 :

- recettes provenant de la vente de diverses licences et cartes géographiques (688 699 €) ;
- produit de la diffusion des bulletins d'avertissement agricoles (548 520 €) ;
- participation de l'Union européenne au financement du réseau d'information comptable et agricole (RICA) (552 660 €) et aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par l'IFOP ou le FEOGA (154 305 €) ;
- participation des collectivités territoriales aux frais de fonctionnement des DRAF et des DDAF (455 705 €) ;
- produit de la cession d'enquêtes statistiques (294 095 €) ;
- produit des ventes de périodiques publiés par le Service des Nouvelles des marchés (263 333 €) ;
- produit des ventes aux domaines (152 497 €).

Mission Sécurité sanitaire

Programme 206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

En 2007, 30,9 M€ en AE=CP de fonds de concours n'ont pas été rattachés suffisamment tôt pour pouvoir être utilisés en gestion. Ces crédits ont été reportés sur 2008.

Au 31 juillet 2008, les rattachements de fonds de concours se déclinent ainsi :

- Participation du FEOGA aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux : 204 800 € en AE=CP ;
- Participation de la Communauté européenne aux programmes d'actions phytosanitaires DOM : 100 000 € en AE=CP ;
- Participation des collectivités territoriales et du FEDER à la construction de bâtiments (protection des végétaux) (AE préalables) : 5 076 975 € en AE ; 466 000 € en CP ;
- Redevances pour services rendus à l'occasion des analyses, diagnostics et certifications effectués au bénéfice de tiers et à leur demande par les laboratoires d'Etat des services vétérinaires : 131 139 € en AE=CP ;
- Produit des cessions de biens mobiliers (programme 206) : 67 952 € en AE=CP.

Soit un total de 5 580 866 € en AE et 969 891 € en CP.

Pour 2009, la prévision de rattachements de crédits de fonds de concours et attributions de produit sur le budget du programme 206 s'élève à 24,5 M€. Outre ce montant, en AE=CP, il est prévu le rattachement d'autorisations d'engagement préalables (à hauteur de 2,23 M€) au titre de la participation du FEDER à la construction du Laboratoire national de la protection des végétaux d'Angers.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales							
149 - Forêt	1 538 496	1 538 496		399 285	399 285		
154 - Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement durable							
	3 324 879	3 324 879		1 690 690	1 690 690		
<i>dont titre 2</i>	16 000	16 000		0	0		
215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	5 402 119	5 402 119		3 469 005	3 469 005		
<i>dont titre 2</i>	600 000	600 000		0	0		
Sécurité sanitaire							
206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	31 393 842	31 393 842		5 580 866	969 891	5 076 975	2 230 000
Total Agriculture et pêche	41 659 336	41 659 336		11 139 846	6 528 871	5 076 975	2 230 000

TRAVAIL, RELATIONS SOCIALES, FAMILLE ET SOLIDARITÉ

Mission Travail et emploi

Les changements de périmètre ministériel ont induit le transfert de nombreux fonds de concours et leur rattachement au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Programme 155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Pour la mission « Travail et Emploi », les fonds de concours rattachés concernent essentiellement la contribution du Fonds social européen à l'assistance technique et la participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Au 31 juillet 2008, étaient rattachés :

- 12 440 670 € au titre de la participation du Fonds social européen aux dépenses directes d'assistance technique initiées par l'Etat (marchés, prestations externes,....) pour 10 200 000 € prévus en 2008 ;
- 4 648 € correspondant aux recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires (autres que bulletins officiels), de l'organisation de colloques et séminaires, de services rendus en matière de conception et d'élaboration de banques de données ;
- 318 873 € au titre des produits de cessions de biens mobiliers ;
- 584 472 € en provenance du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

210 000 € étaient prévus de la Commission européenne pour le financement de manifestations organisées dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne.

Plus aucun fonds de concours n'est rattaché au programme P111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ».

Mission Solidarité, insertion et égalité des chances

Les fonds de concours et attributions de produits rattachés en 2008 concernent pour ce périmètre budgétaire :

Programme 124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

- la participation de tiers au financement des enquêtes établies par la direction de la recherche, des études et des statistiques. Les rattachements au 31 juillet (156 000 €) sont inférieurs à la prévision 2008 (281 000 €) ;
- les remboursements des frais de prélèvement et d'analyse d'échantillons d'eau pour la vérification de la qualité des eaux non minérales destinées à la consommation humaine. Les rattachements au 31 juillet en termes de crédits de personnel (47 496 €) sont inférieurs à la prévision (285 000 €), et sont nuls en terme de crédits de fonctionnement (pour une prévision de 320 000 €) ;
- la participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs des ministères sociaux. Les rattachements au 31 juillet (144 512 €) sont inférieurs à la prévision 2008 (170 000 €) ;
- la participation au financement de projets communs entre acteurs de la sécurité sociale, notamment pour le portail internet www.securite-sociale.fr. Les rattachements 2008 au 31 juillet (216 057 €) sont supérieurs à la prévision (50 000 €) ;
- les produits de cessions des biens mobiliers par l'administration des domaines. Les rattachements au 31 juillet (170 464 €) sont supérieurs à la prévision 2008 (45 000 €).

Programme 137 - Égalité entre les hommes et les femmes

Concours du Fonds social européen (FSE) aux actions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Aucune recette n'a été rattachée au 31 juillet 2008.

Programme 157 – Handicap et dépendance

Il s'agit de la contribution de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) aux dépenses de l'État en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. La CNSA est alimentée par la contribution de solidarité pour l'autonomie, une fraction de la CSG et une contribution des régimes d'assurance-maladie. Les rattachements 2008 au 31 juillet (24 032 354 €) sont supérieurs à la prévision 2008 (20 M€).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Solidarité, insertion et égalité des chances							
124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales (hors périmètre en 2007)	2 225 572	2 225 572		734 529	734 529		
<i>dont titre 2</i>	570 000	570 000		47 496	47 496		
137 - Égalité entre les hommes et les femmes	39 538	39 538		0	0		
157 - Handicap et dépendance (hors périmètre en 2007)	20 007 441	20 007 441		24 032 354	24 032 354		
Travail et emploi							
111 - Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	23 316	23 316		0	0		
155 - Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	5 495 511	5 495 511		13 348 663	13 348 663		
Total Travail, relations sociales, famille et solidarité	27 791 378	27 791 378		38 115 546	38 115 546		

ÉDUCATION NATIONALE

Mission Enseignement scolaire

Programme 141 – Enseignement scolaire public du second degré

Programme 214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale

Les sommes rattachées par voie de fonds de concours et d'attributions de produits au budget de l'enseignement scolaire en 2007 représentent un montant de 3 227 670 €, soit une augmentation de 33 % par rapport aux rattachements constatés en 2006 (2 430 745 €).

En 2007, les fonds de concours et attributions de produits portaient sur :

- des dépenses de fonctionnement : 3,14 M€ ;
- des dépenses de rémunération : 0,08 M€.

Les fonds de concours et attributions de produits venant abonder le budget 2007 de la mission enseignement scolaire étaient les suivants :

- concours FSE (programme enseignement scolaire public du 2nd degré) ;
- participation du FEDER à l'équipement technologique et informatique des établissements du 2nd degré ;
- participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies ;
- recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (sauf ESEN et DEPP) ;
- produit des recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par la DEPP ;
- produit des recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par l'ESEN ;
- rémunération d'actions de formation ;
- Produit des cessions de biens mobiliers ;
- participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'intégration ;
- participations diverses au développement des usages des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation.

Les crédits rattachés au budget de la mission enseignement scolaire s'élèvent au 31 juillet 2008 à 3 378 869 €, soit 978 996 € sur le programme 141 « enseignement scolaire public du 2nd degré » et 2 399 873 € sur le programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

La prévision pour 2008 est de 8,13 M€. Cette hausse par rapport à 2007 est principalement liée au fonds de concours créé en 2008 sur le programme 214 pour recevoir une participation communautaire au financement d'actions organisées dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

Pour 2009, le fonds de concours relatif à la participation du FEDER à l'équipement technologique et informatique des établissements du second degré sera clôturé.

Le montant prévisionnel des rattachements 2009 s'élève à 5,01 M€.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Enseignement scolaire							
141 - Enseignement scolaire public du second degré	86 546	86 546		978 996	978 996		
<i>dont titre 2</i>	86 546	86 546		4 109	4 109		
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	3 141 124	3 141 124		2 399 873	2 399 873		
Total Education nationale	3 227 670	3 227 670		3 378 869	3 378 869		

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Mission Recherche et enseignement supérieur

Programme 150 – Formations supérieures et recherche universitaire

Au 31 juillet 2008, 79,7 % des AE prévues et 57,2 % des CP prévus ont été rattachés sur le programme 150. Par rapport à 2007, ces chiffres sont en légère baisse, notamment en raison du pic de rattachement enregistré l'an dernier correspondant à la fin de CPER 2000-2006. Les rattachements sur l'année 2008 devraient rester dans les limites de la prévision indiquée l'an dernier.

Programme 172 - Orientation et pilotage de la recherche

Ce programme dispose de quatre fonds de concours pour lesquels une seule recette est constatée au 31 juillet 2008 :

- concours du Fonds social européen (2,048 M€).
- participation de l'Union européenne au financement de la coordination des programmes de recherche européens dans le cadre de l'espace européen de la recherche (ERANET) ;
- participation communautaire au financement d'opérations dans le cadre de l'action de coordination Eurosis ;
- participation communautaire au financement de la conférence SRC 08 dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

Programme 231 – Vie étudiante

Sur le programme 231, les rattachements de remboursements de prêts d'honneur sont de 3,1 M€, soit approximativement 75 % de la prévision. Les hypothèses de rattachement restent pour autant les mêmes, soit 4 M€ sur l'année.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Recherche et enseignement supérieur							
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	62 634 960	63 065 974	62 555 310	35 852 071	25 731 365	35 852 071	46 420 000
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	13 413	13 413		2 048 957	2 048 957		
231 - Vie étudiante	3 700 469	3 700 469		4 996 422	3 596 422	1 900 000	4 000 000
Total Enseignement supérieur et recherche	66 348 842	66 779 856	62 555 310	42 897 450	31 376 744	37 752 071	50 420 000

DÉFENSE

Les prévisions de fonds de concours et attributions de produits attendues au PLF 2009 s'élèvent à 666,78 M€ en AE/CP alors qu'elles étaient de 670,10 M€ en AE/CP en LFI 2008 pour l'ensemble du ministère.

Les rattachements constatés au 31 juillet 2008 se chiffrent à 424,76 M€ en AE et 393,85 M€ en CP.

Les écarts entre les prévisions de la LFI 2008 et les rattachements effectués au 31 juillet 2008 s'expliquent principalement par le fait que le rythme des rattachements de crédits au budget du ministère de la défense, à l'instar des gestions antérieures, s'accélère au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Dans cette perspective, une analyse des écarts pourra être réalisée de manière pertinente après la clôture de la gestion 2008 dans le cadre des travaux de construction du rapport annuel de performance (RAP) 2008.

En 2008, a été poursuivie l'expérimentation d'ouverture d'autorisations d'engagement préalables au profit du programme 178 « Préparation et emploi des forces », issue des travaux menés courant 2006 dans le cadre du macro-processus 5, elle consiste en l'ouverture d'AE préalables en gestion 2008 sur le code d'attribution de produits 70.2.6.567 « recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées – AE préalables ».

Elle a été lancée en faveur du service de santé des armées (SSA) afin de faciliter la passation de ses marchés de fonctionnement intervenant en tout début d'année et d'assurer ainsi la couverture de ses charges obligatoires.

En construction du PLF 2008, 97 M€ d'AE préalables ont été positionnées sur le budget du SSA (programme 178 – action 5 – sous-action 80) visant à permettre au service, dès le début de gestion, de passer des engagements préalablement à l'encaissement des recettes issues du versement de la dotation annuelle de financement (DAF) par la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNAM).

Pour 2009, le montant d'AE préalables est reconduit à 97 M€.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Défense							
144 - Environnement et prospective de la politique de défense							
	15 219 676	15 219 676		1 249 388	1 249 388		
146 - Équipement des forces	81 905 312	82 475 312		48 952 869	48 952 869		
178 - Préparation et emploi des forces							
	471 184 749	471 184 750	92 017 558	369 125 846	338 212 379	93 112 797	97 000 000
<i>dont titre 2</i>	291 724 884	291 724 884		174 602 727	174 602 727		
212 - Soutien de la politique de la défense	38 914 955	38 914 955		1 243 360	1 243 360		
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation							
167 - Liens entre la nation et son armée	1 125 626	1 125 626		515 614	515 614		
169 - Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	1 416 617	1 416 617		654 301	654 301		
Sécurité							
152 - Gendarmerie nationale	4 161 501	4 161 501		3 017 467	3 017 467		-
Total Défense	613 928 436	614 498 437	92 017 558	424 758 845	393 845 378	93 112 797	97 000 000

SANTÉ, JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Mission Santé

Programme 136 - Drogue et toxicomanie

Ce programme reçoit les produits des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants. Les rattachements sont, au 31 juillet 2008, inférieurs à la prévision 2008 de 2 M€.

A compter du 1^{er} janvier 2009, les crédits du programme « Drogue et toxicomanie » seront rattachés au programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ».

Mission Sécurité sanitaire

Programme 228 - Veille et sécurité sanitaire

Ce programme reçoit :

- les remboursements des frais de prélèvement et d'analyse d'échantillons d'eau pour la vérification de la qualité des eaux non minérales destinées à la consommation humaine. Les rattachements sont, au 31 juillet 2008, inférieurs à la prévision 2008 de 2,5 M€.
- des participations pour une action de prévention épidémiologique, pour lequel la prévision 2008 était de 0.

Mission Sports, jeunesse et vie associative

Les fonds de concours et attributions de produits rattachés à la mission sport, jeunesse et vie associative concernent essentiellement :

Programme 163 - Jeunesse et vie associative

Un fonds de concours a été créé en 2008 pour permettre le rattachement, sur le programme « jeunesse et vie associative », des contributions de partenaires publics ou privés au financement d'actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

A cet égard, un certain nombre de sociétés privées ont signé avec le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative une convention de mécénat formalisant leur soutien financier à une manifestation spécifique mise en œuvre au titre de la Présidence française de l'union européenne (PFUE) (concert de clôture à l'événement jeunesse de Marseille). Le montant prévisionnel des fonds ainsi collectés est évalué à 103 500 € en 2008. Un premier versement a été effectué à hauteur de 35 000 €.

Programme 210 - Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative

En 2009, seule l'attribution de produits relative au produit de cession de biens mobiliers relève du programme « conduite et pilotage ». Il s'agit essentiellement des produits de vente de véhicules ou de matériel informatique.

Programme 219 - Sport

Trois fonds de concours sont ouverts au titre du budget 2008 :

- le fonds « participations de partenaires privés et d'établissements publics au financement de campagnes d'information initiées par le ministère chargé des sports » destiné au financement des campagnes de prévention des accidents de montagne,
- le fonds « participations diverses à l'opération Solidar'été » destiné à recueillir la participation de l'agence nationale des chèques vacances,
- le fonds « participations diverses à des opérations d'investissement dans le domaine du sport (AE préalables) » destiné à recueillir la participation des collectivités territoriales à l'aménagement ou la modernisation des équipements des centres d'éducation populaire et sportive (CREPS).

En 2009, la création d'une attribution de produits et d'un fonds de concours est prévue :

- en application du contrat de partenariat public-privé signé en 2006 pour la rénovation de l'INSEP, le ministère chargé des sports devra verser en 2009 en AE=CP 4,778 M€ de loyer au prestataire chargé de la rénovation. Ce loyer est destiné à couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement, de maintenance courante, d'exploitation technique et de gestion des services durant la période de mise à disposition des ouvrages. Le ministère envisage en conséquence la mise en place, en 2009, d'une procédure d'attribution de produits pour permettre à l'Etat de recouvrer une partie des recettes de pensions des sportifs de haut niveau perçus par l'établissement pour des prestations financées par le ministère dans le cadre de ce loyer.
- le fonds de concours « contribution du Centre national pour le développement du sport aux actions fédérales en faveur du développement de la pratique sportive » issu de la clarification des compétences entre le CNDS et l'Etat, ce dernier ayant dorénavant la charge de négocier et de financer toutes les conventions d'objectifs signées avec les fédérations sportives.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Santé							
136 - Drogue et toxicomanie	1 255 359	1 255 359		258 972	258 972		
Sécurité sanitaire							
228 - Veille et sécurité sanitaires	2 831 345	2 831 345		1 906 887	1 906 887		
Sport, jeunesse et vie associative (hors périmètre en 2007)							
163 - Jeunesse et vie associative	11 480	11 480		35 000	35 000		
210 - Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative	50 332	50 332		124 154	124 154		
219 - Sport	6 838 960	2 818 645	6 513 235	2 144 000	696 027	1 500 000	3 500 000
Total Santé, jeunesse, sports et vie associative	10 987 476	6 967 161	6 513 235	4 469 013	3 021 040	1 500 000	3 500 000

LOGEMENT ET VILLE

Mission Ville et logement

Programme 135 - Développement et amélioration de l'offre de logement

Au 31 juillet 2008, aucune recette n'a été constatée:

- Participations diverses aux études locales menées dans le domaine de la construction, du logement et de l'habitat. Ce fonds permet à l'Etat de se faire rembourser une partie des frais qu'il a engagés pour financer des études menées en partenariat avec certaines collectivités locales ;
- participations d'organismes européens à des études dans le domaine du logement ». Au titre de sa participation au groupe de travail européen relatif à la performance énergétique des bâtiments, la DGUHC peut prétendre à la prise en charge par le budget européen de certaines dépenses en vue de quoi ce fonds de concours avait été créé.

Programme 147 - Équité sociale et territoriale et soutien

- Recettes provenant de la rémunération de services rendus par la délégation interministérielle à la ville (DIV), au titre des cessions de documents et publications (« COM' la Ville » et « Lettre de la DIV »), de l'organisation de colloques, séminaires, salons, expositions et des frais de copie de documents administratifs. Aucune recette n'a été constatée au 31 juillet 2008 ;
- Crédits de l'Union européenne dédiés à l'assistance technique de programmes européens. Aucune recette n'a été constatée au 31 juillet 2008 ;
- Produit des cessions de biens mobiliers. 2 704 € sont rattachés au 31 juillet 2008.

Solidarité, insertion et égalité des chances

Programme 177 - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables

Diverses contributions aux actions et prestations d'aide sociale obligatoire assurées par l'Etat. Aucune prévision n'avait été établie pour 2008. 1 729 724 € ont été rattachés au 31 juillet 2008. Les crédits ont été inscrits en dépenses dans le PLF 2009. Cette attribution de produits est par conséquent supprimée à compter de 2009.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Ville et logement (périmètre du ministère du travail en 2007)							
135 - Développement et amélioration de l'offre de logement	63 827	63 827		0	0		
147 - Equité sociale et territoriale et soutien	36 737	36 737		2 704	2 704		
Solidarité, insertion et égalité des chances (périmètre du ministère du travail en 2007)							
177 - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	2 572 418	2 572 418		1 729 724	1 729 724		
Total Logement et ville	2 672 982	2 672 982		1 732 428	1 732 428		

CULTURE ET COMMUNICATION

Les principales recettes de fonds de concours et attributions de produits du ministère de la Culture et de la communication rattachées au 31 juillet 2008 sont les suivantes :

Mission Culture

Programme 131 - Création

Sur le programme 131, la prévision de fonds de concours et d'attributions de produits attendus en 2008 s'élève à 1 934 894 € en AE = CP. Au 31 juillet 2008, ont été rattachés 1 230 943 € en AE = CP. Ces crédits correspondent aux recettes provenant des prestations fournies par les deux services à compétence nationale rattaché au programme Création, la Manufacture nationale de Sèvres et le Mobilier National. Il est probable que les rattachements 2008 soient supérieurs à la prévision.

Programme 175 - Patrimoines

Sur le programme 175, la prévision de fonds de concours et d'attributions de produits attendus en 2008 s'élève à 20 391 000 € en AE et 26 441 000 € en CP. Au 31 juillet 2008, ont été rattachés 37 841 871 € en AE et 31 905 428 € en CP, dont 32 M€ en AE et 20 M€ en CP reversés par le Centre des monuments nationaux (CMN). Les rattachements 2008 dépasseront la prévision annuelle car les crédits reversés par le CMN destinés au financement des travaux d'entretien et de restauration sur les monuments nationaux pour lesquels l'établissement délègue la maîtrise d'ouvrage aux services de l'Etat, n'ont pas été pris en compte dans la prévision initiale du programme. Les montants estimés des opérations à financer n'étaient en effet pas connus au moment de l'élaboration du PLF.

Programme 224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Sur le programme 224, la prévision de fonds de concours et d'attributions de produits attendus en 2008 s'élève à 2 021 000 € en AE = CP. Au 31 juillet 2008, ont été rattachés 3 853 307 € en AE et 3 243 308 € CP. Si les rattachements constatés au 31 juillet sont plus importants que la prévision, c'est en raison du rattachement au cours du 1^{er} semestre 2008 de la participation des collectivités territoriales au centre européen de musique baroque de Fontainebleau (Proquartet) qui n'avait pas fait l'objet d'estimation au PLF.

Mission Recherche culturelle et culture scientifique

Programme 186 – Recherche culturelle et culture scientifique

Participation de l'Union européenne à la constitution, à la diffusion et au développement de banques d'images du patrimoine artistique des grands musées européens (aucune recette au 31 juillet 2008).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Culture							
131 - Création	2 286 110	2 286 110		1 230 943	1 230 943		
175 - Patrimoines	90 961 024	105 195 687	87 049 909	37 841 871	31 905 428	35 022 463	45 390 000
<i>dont titre 2</i>	97 247	97 247		67 008	67 008		
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	2 604 253	2 604 253		3 853 307	3 243 308	3 593 537	
<i>dont titre 2</i>	41 047	41 047		1 500	1 500		
Recherche et enseignement supérieur							
186 - Recherche culturelle et culture scientifique	53 151	53 151		0	0		
Total Culture et communication	95 904 538	110 139 201	87 049 909	42 926 121	36 379 679	38 616 000	45 390 000

BUDGET, COMPTES PUBLICS ET FONCTION PUBLIQUE

En 2007, le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique comprenait 13 fonds de concours et 21 attributions de produits qui représentent un montant global de rattachements de crédits de 31 002 014 € (hors programme fonction publique).

Au 31 juillet 2008, 24,03 M€ en AE=CP ont été rattachés sur le budget du ministère du budget, des comptes publics et fonction publique qui compte 13 fonds de concours et 21 attributions de produits dont les principaux sont les suivants :

Mission Gestion des finances publiques et des ressources humaines

Programme 302 - Facilitation et sécurisation des échanges

- L'attribution de produits relative au traitement automatisé du fret international (SOFI) relevant des Douanes : 8,81 M€ ;
- Le fonds de concours relatif à la participation de gouvernements étrangers à la construction de bureaux des douanes à contrôles nationaux juxtaposés : 2,6 M€ ;
- L'attribution de produits destinée à recueillir la rémunération des prestations fournies par les douanes aux opérateurs du commerce extérieur en dehors des bureaux de douanes ou de leurs heures légales d'ouverture : 1,56 M€.

Programme 156 - Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local

- L'attribution de produits recueillant la rémunération des services rendus au titre de la gestion comptable des OPHLM et des OPAC par les comptables directs du Trésor : 1,72 M€ ;

Programme 218 - Conduite et pilotage des politiques économique et financière

- Le fonds de concours relatif à la participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées : 4,1 M€.

Programme 148 - Fonction publique

- Le fonds de concours relatif à la contribution des organismes conventionnés aux travaux de remise en conformité ou à la création de restaurants administratifs : 1,15 M€.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009 Prévisions d'AE préalables
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	
Développement et régulation économiques							
199 - Régulation économique (DGDDI)	20 841 132	20 841 132		-	-		
Gestion des finances publiques et des ressources humaines							
148 - Fonction publique (hors périmètre en 2007)	687 698	687 698		1 147 396	1 147 396		
156 - Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	7 225 998	7 225 998		3 831 868	3 831 868		
218 - Conduite et pilotage des politiques économique et financière	2 562 074	2 562 074		4 711 796	4 711 796		
302 - Facilitation et sécurisation des échanges	-	-		13 980 355	13 980 355		
Gestion du patrimoine immobilier de l'État							
722 - Dépenses immobilières	372 810	372 810		360 555	360 555		
Total Budget, comptes publics et fonction publique	31 689 712	31 689 712		24 031 970	24 031 970		

BUDGET ANNEXE : CONTRÔLE ET EXPLOITATION AERIENS

L'évaluation globale des fonds de concours et des attributions de produits prévue dans le projet annuel de performance 2008 de la mission « Contrôle et exploitation aériens » est de 19,1 M€.

Sa répartition et les rattachements constatés au 31 juillet 2008 par programme se présentent comme suit :

Programme 611 - Formation aéronautique : 1,2 M€

L'évaluation des attributions de produits prévue au titre de l'exercice 2008 pour le programme 611 s'élève à 1,2 M€.

Ces produits de cessions de biens mobiliers sont pour l'essentiel des ventes d'avions, de pièces d'aéronefs et de matériels s'y rapportant.

Les rattachements constatés au 31 juillet 2008 sont de 0,4 M€ représentant le produit de la vente de 6 avions remorqueurs, 14 planeurs et du matériel annexe, vente intervenue le 14 janvier 2008. Des cessions complémentaires interviendront d'ici la fin de l'exercice 2008 permettant ainsi d'atteindre l'objectif de la prévision, sauf imprévu.

Programme 612 - Navigation aérienne : 16,3 M€

Prévisions de recettes et rattachements :

	Titre 3	Titre 5
Attributions de produits prévues sur 2008	2 100 000	
Rattachements effectués au 31/07/08	1 458 818	
Rattachements restant à effectuer	641 182	
Fonds de concours prévus sur 2008	1 200 000	13 000 000
Rattachements effectués au 31/07/08	349 939	917 593
Rattachements restant à effectuer	850 061	12 082 407

Sur 16,3 M€ de fonds de concours et d'attributions de produits prévus en LFI 2008; 2,726 M€ ont fait l'objet de rattachements au 31 juillet 2008.

:
Les encaissements effectués à la mi-année sur le fonds de concours « Participation aux projets aéronautiques européens » s'élèvent à 9,7 % des prévisions annuelles. Ils sont principalement issus d'Eurocontrol dans le cadre du projet SESAR. Ce faible taux d'ouverture de crédits est imputable au projet COFLIGHT, principal pourvoyeur de fonds de concours. En effet, 6,5 M€ sont actuellement en suspens sur la tranche ferme du projet depuis fin 2007. Ce délai est susceptible de reporter sur 2009 la notification de la 2^{ème} tranche conditionnelle (43,3 M€) initialement prévue en mars 2008. Ce blocage momentané de l'avancement du projet suspend d'autant la perception des fonds de concours correspondants, sachant que le dispositif de financement repose sur le rétro paiement à la direction des services de la navigation aérienne de leur quote-part par l'ENAV et Skyguide.

Les encaissements effectués à la mi-année sur les attributions de produits s'élèvent à 45 % des prévisions annuelles, ce qui est conforme à la courbe d'évolution annuelle. La prévision estimée sera donc très probablement atteinte d'ici la fin de l'exercice.

Programme 613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile : 0,25 M€

Un montant de 0,25 M€ a été estimé dans le cadre du projet annuel de performance 2008 pour un produit concernant les ventes de biens mobiliers du budget annexe devant être rattaché au programme 613.

Les ventes intervenues au cours du 1^{er} semestre 2008 ont fait l'objet d'une ouverture de crédits à hauteur de 0,1 M€ par arrêté du 7 août 2008. L'écart entre la prévision et le rattachement constaté au 31 juillet 2008 devrait correspondre aux ventes du 2^{ème} semestre 2008.

Programme 614 - Surveillance et certification : 1,35 M€

La prévision annuelle 2008 relative aux attributions de produits du programme 614 a été inscrite à hauteur de 1,35 M€.

Les rattachements enregistrés au 31 juillet 2008 sont de 2,45 M€ en AE et CP. Ils correspondent à des encaissements constatés en 2008 sur titres de recettes émis au cours de la gestion 2007. Il s'agit de facturations relatives à des prestations effectuées au cours du 1^{er} semestre 2007 : prestations d'expertise technique auprès de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) pour 2,38 M€ et prestations de services (pilotage) auprès de compagnies aériennes pour le maintien de compétences du personnel navigant pour un montant de 0,07 M€.

Concernant les facturations du 2^{ème} semestre 2007 émises à l'encontre de l'AESA, prises en charge par le comptable assignataire du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » au cours de l'exercice 2007 pour 0,702 M€, et au titre de l'exercice 2008 pour 0,987 M€, les recouvrements interviendront au cours du 2^{ème} semestre 2008.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Missions/Programmes	Rattachements 2007			Rattachements 2008 au 31/07			2009
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Contrôle et exploitation aériens							
611 - Formation aéronautique	62 908	62 908		404 159	404 159		
612 - Navigation aérienne	18 052 016	18 052 016		2 726 350	2 726 350		
613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile	125 419	125 419		0	0		
614 - Transports aériens, surveillance et certification	4 559 094	4 559 094		2 455 379	2 455 379		
Total Contrôle et exploitation aériens	22 799 437	22 799 437		5 585 888	5 585 888		

Annexes

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Evolution des rattachements sur les trois derniers exercices clos

Ministères	Rattachements (en euros)			Variation 2007/2006
	2005	2006	2007	
Affaires étrangères	15 628 672	13 046 111	14 898 432	14%
Agriculture	382 434 774	38 634 275	41 659 336	8%
Culture et communication	58 960 631	118 023 506	110 139 201	-7%
Ecologie	14 194 955	11 432 275	26 130 397	129%
Economie, finances et industrie	114 752 359	77 950 198	596 614 795	665%
Education nationale et recherche	68 801 510	47 860 969	70 007 526	46%
Emploi, cohésion sociale et logement	954 497 736	114 061 654	65 795 758	-42%
Equipement	1 460 758 110	2 244 178 284	2 163 804 248	-4%
Intérieur et collectivités territoriales	1 280 207 021	38 842 355	44 133 946	14%
Jeunesse et sports	4 102 954	2 206 519	2 880 457	31%
Justice	1 910 564	1 968 749	5 937 968	202%
Outre-mer	10 686 355	33 002 751	6 043 478	-82%
Santé et solidarités	684 607 459	194 090 142	26 319 717	-86%
Services du Premier ministre	4 061 045	3 628 642	43 768 790	1106%
Total budgets civils	5 055 604 145	2 938 926 430	3 218 134 049	10%
Défense et anciens combattants	759 667 548	622 300 343	614 498 437	-1%
Total budget général	5 815 271 693	3 561 226 773	3 832 632 486	8%
Budgets annexes				
Contrôle et exploitation aériens	5 360 614	5 913 947	22 799 437	286%
Légion d'honneur	314 422	-	-	
Total budgets annexes	5 675 036	5 913 947	22 799 437	286%
Total pour le tableau	5 820 946 729	3 567 140 720	3 855 431 923	8%

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Rattachements en 2007 (en CP)

Ministères	Fonds de concours	Attributions de produits	Total rattaché
Affaires étrangères	2 245 499	12 652 933	14 898 432
Agriculture et pêche	38 366 728	3 292 608	41 659 336
Culture et communication	105 815 556	4 323 645	110 139 201
Ecologie et développement durable	24 686 080	1 444 317	26 130 397
Economie, finances et industrie	549 005 225	47 609 570	596 614 795
Education nationale et recherche	63 662 485	6 345 041	70 007 526
Emploi, cohésion sociale et logement	30 134 974	35 660 784	65 795 758
Equipement	2 086 016 954	77 787 294	2 163 804 248
Intérieur et collectivités territoriales	23 133 018	21 000 928	44 133 946
Jeunesse et sports	2 830 125	50 332	2 880 457
Justice	4 798 612	1 139 356	5 937 968
Outre-mer	4 884 249	1 159 229	6 043 478
Santé et solidarités	20 871 332	5 448 385	26 319 717
Services du Premier ministre	40 640 860	3 127 930	43 768 790
Total budgets civils	2 997 091 697	221 042 352	3 218 134 049
Défense et anciens combattants	25 149 993	589 348 444	614 498 437
Total budget général	3 022 241 690	810 390 796	3 832 632 486
Budget annexe			
Contrôle et exploitation aériens	13 647 441	9 151 996	22 799 437
Total budget annexe	13 647 441	9 151 996	22 799 437
Total pour le tableau	3 035 889 131	819 542 792	3 855 431 923

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Fonds de concours et attributions de produits au rendement supérieur à 20 M€ en 2007

Code	Libellé	partie versante	Rattachement
Culture et communication			
02-1-7-428	Participations diverses aux travaux de restauration des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, ainsi que des palais nationaux (AP Préalables)	Collectivités locales Établissements publics Tiers	23 603 708
02.1.1.429	Participations diverses aux travaux de restauration des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, ainsi que des palais nationaux (ayant donné lieu à APP)	Collectivités locales Établissements publics Tiers	55 820 955
Agriculture			
03-1-4-223	Participation du FEOGA aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux	FEOGA	30 807 479
Éducation nationale			
06.1.7.085	Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE Préalables)	Collectivités locales	35 897 305
Économie, finances et industrie			
07-1-6-933	Participation au financement de projets d'innovation	Agence de l'innovation industrielle	438 000 000
07-1-6-934	Participation aux actions en faveur du chauffage des ménages	Union française des industries pétrolières	100 000 000
Services du Premier ministre			
12-1-7-521	Contribution de l'AFITF au programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse et au développement des infrastructures fluviales et portuaires du Rhin et de la bande rhénane	AFITF	34 844 368
Équipement			
23-1-1-097	Participation à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national	Collectivités locales Organismes divers	29 936 680
23-1-7-143	Participations à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (AE Préalables)	Collectivités locales Organismes divers	988 114 587
23-1-7-144	Participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (AE préalable)	Collectivités locales Organismes divers	83 634 592
23-1-7-154	Participation de l'AFITF à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (AE préalable)	AFITF	135 665 233
23-1-1-157	Participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports – Opérations engagées avant le 31 décembre 2005 (CP uniquement)	AFITF	335 600 000
23-1-1-158	Participation de l'AFITF à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national – Opérations engagées avant le 31 décembre 2006 (CP uniquement)	AFITF	390 835 000
23-1-6-313	Participations diverses à l'indemnisation des personnels titulaires des services déconcentrés au titre de travaux exceptionnels	Collectivités locales Organismes divers	36 388 195
23-2-6-501	Remboursement par des tiers de travaux effectués par les centres d'études techniques de l'équipement et les laboratoires régionaux des Ponts et Chaussées de la région parisienne	Collectivités locales	48 672 468
Santé			
35-1-6-909	Participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie aux dépenses en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées	CNSA	20 000 000
Emploi			
36-2-6-084	Contribution des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du fonds national de l'emploi	Bénéficiaires et entreprises	28 951 187

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Code	Libellé	Partie versante	Rattachement
Défense			
70-2-6-565	Recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées	Organismes d'assurance maladie	34 220 019
70.2.7.567	Remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (AE préalables)	Organismes d'assurance maladie	92 017 559
70.2.6.569	Remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (titre 2)	Organismes d'assurance maladie	290 915 619
70-2-6-586	Recettes provenant d'essais effectués par la Défense au profit de tiers autres que les gouvernements étrangers	Tiers	41 088 227